



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Cinquième réunion des fournisseurs de services de navigation aérienne de l'Afrique (Lomé, Togo, 28 mars - 1^{er} avril 2022)

Point 6 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des plans mondiaux et régionaux de la navigation aérienne (GANP & AFI/ANP) de l'OACI et domaines prioritaires de coopération entre ANSP

Titre de la note

Conformité réglementaire des fournisseurs de services navigation aérienne

(Présentée par Farid ZIZI, Directeur de France Aviation Civile Services)

RESUME

La présente note de travail porte sur le besoin de soutenir la conformité réglementaire des fournisseurs de services navigation aérienne afin de satisfaire aux objectifs fixés par la déclaration de Cotonou.

La mise en œuvre d'un outil dématérialisé accessible par les organismes et les autorités ayant pour objectif le suivi de la conformité réglementaire serait très bénéfique et permettrait d'outiller cette démarche promue par la déclaration de Cotonou.

La réunion est invitée à lancer une étude de faisabilité sur l'usage de METEOR afin de satisfaire aux objectifs fixés par la Déclaration de Cotonou

REFERENCE(S)	
<i>Objectifs Stratégiques</i>	A-Sécurité, B-Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1 INTRODUCTION

- 1.1 La déclaration de Cotonou (2010) prévoit dans son article 1 la mise en œuvre complète des Normes et Pratiques Recommandées de l'OACI conformément au Plan Navigation Aérienne de la Région AFI. La même déclaration prévoit dans son article 3 l'harmonisation des réglementations et dans son article 5 la mise en œuvre de standards technologiques communs.
- 1.2 S'il est déjà très difficile d'assurer la conformité au fil de l'eau avec les Normes et Pratiques Recommandées de l'OACI pour chaque Etat, il est encore plus difficile d'assurer la coordination des Etats entre eux et le suivi de leurs réglementations respectives.
- 1.3 La mise en œuvre d'un outil dématérialisé accessible par les organismes et les autorités dont l'objet est le suivi de la conformité réglementaire serait très bénéfique et permettrait d'outiller cette démarche promue par la déclaration de Cotonou.

2. DISCUSSION

- 2.1. La plateforme METEOR pour « Module d’Echange et de Télétransmission avec les Organismes » a d’abord pour vocation d’accompagner les activités de surveillance d’une Autorité de Surveillance Nationale vis-à-vis de ses opérateurs. Entièrement organisée autour d’un service WEB partagé et sécurisé entre Autorité et organismes, elle permet dans son usage normal le suivi des dossiers et des activités de surveillance en référence à un standard réglementaire commun.
- 2.2. France Aviation Civile Services entend proposer cette plateforme aux autorités et ANSP africains afin d’améliorer leurs capacités de suivi des normes OACI mais aussi de leurs réglementations nationales respectives. Cet outil, collaboratif par nature, permet également à un inspecteur potentiellement à distance de suivre les dossiers en cours et de partager un référentiel documentaire et réglementaire. Il ouvre ainsi la possibilité de collaborer entre pays dans l’utilisation du potentiel d’inspecteurs existant en Afrique sans engendrer nécessairement des surcoûts de déplacement et de mission qui ne seraient pas nécessaires. Fondée sur un partage des charges et des responsabilités pouvant être réparti entre les différentes composantes de l’Autorité, c’est un outil parfaitement adaptable à la réalité des RSOO et à toute forme de coopération régionale entre Autorités. METEOR, aujourd’hui, en langue française, devrait exister en version franco-anglaise (langue au choix de l’utilisateur) dans le courant de l’année 2022 et potentiellement dans d’autres langues si besoin.
- 2.3. Au-delà, la structure particulière de la plateforme METEOR qui de fait formalise une méthode de travail et des workflows autorise une utilisation non envisagée à l’origine. France Aviation Civile Services entend ainsi développer un service d’assistance au suivi et aux réponses aux Lettres aux Etats OACI (portant sur les standards et amendements aux Annexes) qui s’appuie sur METEOR.
- 2.4. Il est probablement possible d’étudier comment METEOR, associé peut-être à des fonctionnalités complémentaires, pourrait permettre un Benchmark à la fois des différentes réglementations en œuvre en Afrique, de l’application de celles-ci par les fournisseurs de services navigation aérienne et de la comparaison aux standards OACI.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

- 3.1 Les fournisseurs de service navigation aérienne africains sont invités à prendre connaissance de la présente note d’information et de bénéficier d’une présentation-démonstration de METEOR durant le temps de cette réunion.
- 3.2 La réunion est invitée à lancer une étude de faisabilité sur l’usage de METEOR afin de satisfaire aux objectifs fixés par la Déclaration de Cotonou.

Présentation de METEOR